visible et terrestre ; le corps « sidérique », de substance éthérique, invisible ; et le corps spirituel, le feu du Saint-Esprit en nous. Quant aux démons nocturnes, il les tenait façonnés par notre « imagination », c'est-à-dire de nature « sidérique ». Dans son *Traité des Maladies invisibles* (éd. Sudhoff, IX, p. 302), il s'exprime ainsi : « Cette imagination est issue du corps sidérique, comme en vertu d'une espèce d'amour héroïque ; c'est une action qui ne s'accomplit pas dans la copule charnelle. Isolé en soi, cet amour est en même temps le père et la mère du sperme pneumatique. De ce sperme psychique ressortent les incubes qui oppressent les femmes et les succubes qui s'attaquent aux hommes ». Le grand Paracelse comprenait donc clairement qu'il s'agissait de visions imaginaires, de fantômes, et non de personnes réelles, que l'on désignait par incubes et succubes. Sa définition correspond aux résultats de la Psychanalyse moderne qui y voit les produits de la *phantasia* sexuelle. L'imagination, stimulée par la crédulité, forgea, sur les méfaits de ces esprits, de véritables romans qui ont alimenté jusqu'à ce jour de nombreuses productions poétiques et artistiques. Citons, entre autres, la série magnifique de Goya, *Caprices*, et l'impressionnante *Succube*, dans les *Contes drôlatiques* de Balzac.

C'est surtout au Moyen âge que la croyance à ces démons provoqua même dans les couvents de véritables épidémies. Les cauchemars, croyait-on, tourmentaient plutôt les femmes que les hommes, et plutôt les veuves et les vierges que les autres. Beaucoup d'hommes et de femmes ont été brûlés vifs pour commerce avec ces invisibles. Sorcière quiconque avait eu des rapports sexuels avec un incube ; aussi, bien des innocentes périrent sur le bûcher, car il suffisait d'un cauchemar pour être convaincue de commerce lubrique avec un diable « chevaucheur de femmes ». Ces démons du cauchemar étaient censés pénétrer par les trous de serrure, les fissures des parois, les interstices des fenêtres, ce qui prouvait leur parenté avec les sorcières et autres créatures diaboliques (Voir Ill. n° V). Ils ne pouvaient, croyait-on, engendrer ni accoucher ; s'ils donnaient, néanmoins, le jour à un enfant, celui-ci, fatalement, deviendrait un sorcier, un monstre ou quelque créature extraordinaire. L'enchanteur Merlin, par exemple, qui appartient au Cycle du Roi Arthur, passait pour être le fils d'un pareil esprit. En Allemagne, on attribuait la ressemblance frappante d'un homme avec un animal à l'influence de démons du cauchemar eux-mêmes de nature animale ; les déformations physiques, « envies », pieds-bots, etc., servaient de critères en ce domaine. Pour expliquer leur nature grossière, barbare et